

Le 29 octobre 2025

000060

eric blackburn

3-3625 rue Evelyn

Verdun QC H4G 1P4



N/Réf. : 200275

Ce n'était pas une plainte mais plutôt une demande de préciser l'information

Objet : **Accusé de réception - Plainte**

Monsieur, Pourquoi ne pas simplement rappeler mon nom alors que je leur dis que ce point est important? C'est qu'ils continuent de faire semblant malgré mes avertissements que le « eric blackburn » en question est une « Personne Légale » répondant au titre de « Monsieur » donné par la « Couronne » à ses « Officiers » ou « Marins Britanniques Territoriaux » ou « Sujets » fonctionnant dans leur système commercial frauduleux.

Nous avons bien reçu votre plainte. Un agent ou une agente du Service des plaintes d'Hydro-Québec communiquera avec vous afin d'y donner suite dans les meilleurs délais.

En vertu de la procédure d'examen des plaintes approuvée par la Régie de l'énergie, Hydro-Québec dispose d'un délai de 30 jours à partir de la date du présent accusé de réception pour rendre sa décision, à moins qu'elle ne s'entende avec vous pour prolonger ce délai.

À défaut de rendre sa décision dans le délai prévu, Hydro-Québec sera réputée avoir rejeté votre plainte et vous avoir transmis sa décision. Dans les 30 jours suivant la date où Hydro-Québec vous aura transmis sa décision ou la date à laquelle elle sera réputée avoir rejeté votre plainte, vous pourrez demander à la Régie de l'énergie d'examiner votre plainte si celle-ci porte sur l'application d'un tarif ou d'une condition de service. Pour ce faire, vous pouvez choisir de rédiger une lettre ou de remplir le formulaire de plainte de la Régie de l'énergie qui peut être obtenu par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Ma plainte porte sur l'application criminelle d'un tarif ou d'une condition de service et cela ne relève pas de la Régie de l'énergie qui est un tribunal administratif partiel du même système servant à le protéger.

- le site Web de la Régie de l'énergie (au www.regieenergie.qc.ca/consommateur/plaintes.html) ;
- par téléphone, à l'un des numéros suivants :
 - o Montréal : 514 873-2452
 - o sans frais : 1 888 873-2452 ; ou
- par la poste à l'adresse suivante :

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2.

Nous vous remercions de votre attention et vous transmettons, Monsieur, nos meilleures salutations.

Service des plaintes
CP. 11731 SUCC D
Montréal QC H3C 6R2

Une nouvelle adresse? Une nouvelle compagnie? Pas de nom et de signature d'agent pour le moment.

Télécopieur : 1 888 558 7879



0136000641313200